

## **Le land grabbing. Approche géographique du phénomène.**

Romain Ducornet

L'accaparement des terres est un phénomène nouveau lié à la récente montée des prix des matières premières et des crises de la faim en 2007-2008. Cette crise alimentaire majeure, relayée fortement dans les médias, a été le point de départ d'un nouveau type de flux, financiers, humains et matériels. Le but de ces nouveaux investissements était de juguler et prévenir un éventuel nouvel épisode alimentaire dramatique. Il faut toutefois resituer ce processus mondial d'accaparement des terres, appelée plus souvent « land grabbing » dans le débat scientifique actuel. Le fait que ce terme soit d'abord anglo-saxon ne surprend pas outre-mesure. Gérard Chouquer (2012) note qu'il est difficile de trouver un équivalent français à ce néologisme, qui veut avant tout pointer la violence (to grab ; saisir, empoigner) du phénomène. De plus, il est manifeste que ce terme revêt une connotation politique forte. Il est surtout utilisé par des organisations non gouvernementales (ONG) comme Grain, Oxfam ou des revues engagées comme *Journal of Peasant Studies*. Certains contributeurs définissent le land grabbing mondial comme « une explosion récente des transactions commerciales sur les terres sur une large échelle transnationale » (Borras, 2011, p.210, traduction personnelle<sup>1</sup>). Derrière cette traduction qui semble dénuée de parti pris, il faut pourtant bien comprendre que l'analyse que les ONG ou les scientifiques portent se situe essentiellement dans le champ politique. Philip Mc Michael présente le land grabbing comme « une manifestation des changements des paramètres géopolitiques de la politique alimentaire dans un contexte de crises alimentaire, énergétique, financière et climatique » (2013, p.48, trad.). Ils participent donc au débat mondial en refusant au préalable d'utiliser les termes que les institutions internationales ont, avant eux, forgés pour évoquer le même phénomène. Le terme d'investissement, qu'il soit accolé à celui d'agricole (agricultural), de terriens (land) ou de fermiers (farmland), est vivement critiqué par ces groupes, qui se situent pour beaucoup dans la tendance altermondialiste. De nombreux contributeurs sur le sujet du land grabbing sont agronomes, politistes, juristes, sociologues, anthropologues ou encore « experts » ou cadres d'une ONG. Dans cette liste, une démarche de type géographique comme l'a entreprise Laurent Hou (2011) est plutôt isolée. Toutefois, cette question m'intéresse ici pour comprendre comment le phénomène est décrit et comment il est inséré dans le débat mondial. Béatrice Giblin a souvent rappelé que la géopolitique étudiait aussi le discours ou les représentations des acteurs, depuis que cette branche de la géographie avait elle aussi pris le tournant « critique ». Aussi, cet article prend le support idéologique autour du land grabbing comme un outil d'analyse

---

<sup>1</sup> Toutes les traductions personnelles sont signalées entre parenthèses (trad.)

du phénomène. Un autre sujet aurait pu porter sur le discours des institutions internationales mais je me contenterai d'inscrire ce dernier dans mon argumentation pour servir de point de comparaison ou de confrontation. Ce choix ne signifie en aucune manière qu'il s'agit là d'une préférence politique, j'ai surtout voulu comprendre un phénomène récent au travers de ceux qui l'analysent le plus, quantitativement. Ainsi les sites indiqués en bibliographie sont une véritable mine d'informations, bien qu'évidemment elles ont été prises avec précaution, en les confrontant avec de nombreux ouvrages qui n'entrent pas autant dans la polémique (Charvet, 2012). La bibliographie est plutôt récente et constituée essentiellement d'articles car aucun ouvrage synthétique n'est encore paru, en français, sur le sujet. Si les publications françaises ont été favorisées, c'est pour mieux permettre au lecteur d'approfondir le sujet plus facilement. Il est évident que les références anglo-saxonnes sont plus nombreuses et ont beaucoup plus de résonance.

Une des questions centrales de mes recherches sur ce sujet tourne autour de la conception du monde de ceux qui décrivent, et parfois décrient, le land grabbing. Comment voient-ils le monde au prisme du « land grabbing » ? Comment ce sujet, éminemment territorial, est-il appréhendé par ceux dont le territoire n'est pas le socle d'analyse de leurs disciplines ?

Mon analyse se présente d'une manière multi scalaire, analyse locale, puis internationale, et enfin mondiale. Je commencerai par étudier le phénomène du land grabbing à la plus grande échelle sur le sujet, au niveau infra-étatique. Le choix de conserver les frontières comme outil permet de pouvoir passer ensuite au niveau international, et comprendre les rapports entre les états. Enfin, à l'échelle la plus petite, mondiale, je montrerai les rouages de l'élaboration de la gouvernance. D'une certaine manière, on va de la terre vers les idées.

Les exemples pris sont autant les miens que ceux véhiculés dans le débat mondial et il est intéressant de voir aussi quels sont les lieux et les espaces emblématiques du land grabbing, quelque soit le niveau d'échelle où nous nous situons.

## **1. L'échelle locale du land grabbing**

*Partir de l'échelon le plus bas permet de pouvoir commencer l'étude du land grabbing dans sa dimension la plus connue et, médiatiquement, la plus présente dans les esprits. C'est souvent sur le terrain que les démonstrations de ce qu'est le land grabbing sont faites par les analystes et les principales ONG.*

### 1-1, Le terrain

Les principales récriminations à propos du land grabbing concernent l'aspect juridique du sol qui est mis à disposition pour l'acheteur. La plupart du temps, ce dernier jouit d'un bail, à plus ou moins longue durée et pouvant même être emphytéotique. Cela peut être possible car très peu de terres sont considérées comme privées, notamment en Afrique où seul le Ghana fait exception. Ailleurs sur le continent, la propriété privée ne concerne que 2 à 10% du territoire national (Hou, 2011). Ce fut aussi le cas en Argentine lorsque l'état a cédé des terres à Benetton sur le territoire Mapuche en 2006 (courrier international, 13/07/2006). Ces terres avaient toujours été gérées selon un droit coutumier et l'état a ainsi privatisé le sol pour le mettre à la vente. Cet aspect juridique est fortement contesté par les ONG car lorsque la propriété privée est introduite sur des terres coutumières, les habitants de cet espace se retrouvent dépossédés dans la mesure où elles sont déclarées vacantes, mesure préalable à leur privatisation. Ce phénomène s'est aussi produit dans l'est de l'Ethiopie où «les usages pastoraux des terres considérées comme étant vides sont trop souvent ignorés» (Dabat, 2011, p. 103). Car les états et leurs acheteurs décident de se baser sur un droit international qui se fonde sur la propriété privée alors que les sociétés qui sont concernées par l'achat de terres ne s'appuient pas sur ce type de régime de propriété. Le concept de « terres marginales » ou de « terres inexploitées » ne prend pas en compte « l'existence des communautés et individus qui y vivent » (Bouhey, 2010, p.51)

La mise en place d'une législation peut aussi être pointée du doigt par les ONG dans la mesure où les nouvelles lois peuvent favoriser le phénomène d'achats de terres par de grands groupes. Ainsi, la réforme de la Constitution mexicaine en 1991 a été le prélude à la privatisation de la terre, à sa cadastration et à la titularisation des droits fonciers (Brun, 2011). Dans ce cas de figure, la critique des chercheurs va essentiellement concerner les réformes libérales, qui détruisent les précédentes réformes sociales. L'Amérique latine constitue en ce sens un véritable foyer de luttes pour la définition juridique des terres, dans un contexte aussi de réaffirmation des droits indigènes sur les terres. Au Brésil, le phénomène d'achat de terres fut si important que le « Congrès a modifié le droit de propriété pour réfréner les investissements spéculatifs » (, 2011, p.70, trad.). En Algérie, la législation a été modifiée afin de permettre aux investisseurs étrangers de louer les fermes qui appartenaient à l'état (Blanc, 2013, p.141). Derrière ces nombreux exemples, les analystes du land grabbing insistent sur le fait que c'est toujours à l'état que revient le monopole du droit, et que ce dernier penche toujours en

faveur d'une économie libérale ayant l'état pour structure de base. Les reproches sont surtout de ne pas considérer une autre forme de propriété du sol.

## 1-2, L'aménagement du territoire

Les achats de terres ont toujours tendance à accroître la taille moyenne des propriétés dans un territoire, soit par concentration de plusieurs structures, soit par la mise en place d'une exploitation ex-nihilo comme en Ethiopie. L'indien Karuturi a pu acquérir plus de 300000 hectares, répartis en plusieurs grandes étendues, là où auparavant existaient de multiples petites exploitations et des terrains de pâturage (Marant, 2012).

La production agricole se spécialise à la demande du nouvel acquéreur de la terre. Soit le système agricole se tourne vers une monoculture intensive de plante locale, à l'exemple du riz produit par le Vietnam pour la Chine ou du Laos pour le Koweït (Mc Michael, 2013, p.51). Mais c'est encore pour l'Afrique que cette homogénéisation de la production agricole pose problème pour certaines ONG et certains scientifiques, et ce, pour trois raisons. Premièrement, l'introduction de plantes allochtones comme le Jatropha en zone Sahélienne ou le riz au Mali pose parfois la question de la biodiversité ou de la perte des cultures autochtones au profit des goûts et volontés de ceux qui achètent la terre. Deuxièmement, la forte demande d'un produit comme le cacao, le caoutchouc ou le café peut aussi entraîner une restructuration importante du tissu économique et social local. Ainsi, les paysans se voient obligés de favoriser un seul type de culture, pour pouvoir espérer intégrer le marché des matières premières (Dabat, 2011, p.99). Enfin, troisièmement, et conjointement aux deux points précédents, les cultures autochtones africaines pourraient avoir tendance à refluer car considérées comme ayant des rendements insuffisants par rapport à d'autres plantes importées.

Récemment un débat a porté sur l'agriculture énergétique, celle qui permet de produire des agrocarburants. La Banque Mondiale a estimé dans son rapport de 2010 que 18 à 44 millions d'hectares de terres pourraient être converties à ce type de culture. Le contexte de crise alimentaire chronique pour un grand nombre de personnes, et alors que plus de 800 millions de personnes souffrent de famine dans le monde (L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, ONU, 2014), ce type d'investissements est vivement critiqué, surtout que les contrats ne sont pas souvent rendus publics (Dabat, 2011).

Ces derniers sont rarement mis à jour et c'est très souvent sur le terrain que les informations sont collectées sur leur possible contenu, une fois que les aménagements commencent à être construits. Les investisseurs étrangers bénéficient de nombreux avantages pour pouvoir cultiver et exporter la production, car les autorités peuvent les exonérer des taxes de transports et des péages. Dans le cas du projet Malibya, le gouvernement malien a même signé un contrat qui donne la priorité de l'acheminement en eau pour les terres achetées par la Libye (Adamczewski, 2012). Les terres concernées par le land grabbing sont très souvent des terres sur lesquels les aménagements sont les premiers du genre, que ce soit sur les fronts pionniers amazoniens et indonésiens ou les

terres coutumières africaines. Nombre de ces espaces ne connaissent que des formes d'aménagements limités.

### 1-3, La terre-symbole

Le débat sur le land grabbing ne peut se comprendre sans la prise en compte de la charge affective liée à la terre, qui est considérée comme un patrimoine (Dabat, 2011, p.104). En Ethiopie, les populations Anuak éprouvent un fort ressentiment sur la dépossession de la terre de leurs ancêtres au profit d'un étranger, surtout lorsque les aménagements déstructurent le paysage et endommagent certains lieux sacrés (Marant, 2012). Au Cambodge, les terres montagnardes de la province de RatanaKiri, sont occupées par les Khmers Loeu, depuis des temps très anciens. Alors que l'isolement les avait laissés à l'écart de la modernisation, les récents investissements étrangers apparaissent plus comme une atteinte à leur identité que comme une opportunité de développement. Les discours sur le land grabbing insistent assez souvent sur la perte patrimoniale que représente la vente de terres (Adamcsewski, 2012). L'exemple Masaï peut encore illustrer cela, tout en y introduisant une certaine opposition entre le mode de vie nomade et le mode de vie sédentaire<sup>2</sup>.

La terre comme symbole transparait aussi dans le discours des ONG, surtout par le fait qu'elle n'est plus considérée comme une portion d'espace familier mais comme le bien commun de l'humanité. Ainsi, cet aspect universel de la terre devient le prisme pour lire les conflits d'usage locaux et les dégradations subies. Michel Griffon considère ainsi qu'il « n'est pas facile d'obtenir une récolte à haut rendement sans dégrader l'environnement » (2011, p.39). Les méthodes d'agriculture intensive participent à la déstructuration de l'écosystème, dans son fonctionnement (chaîne alimentaire, biodiversité) autant que dans ses ressources (eau). Sous un autre angle, le documentaire « Green » (Rouxel, 2009) montre aussi les ravages du land grabbing sur les territoires, mais en filmant les derniers jours d'un orang-outan victime de la déforestation dans la forêt tropicale indonésienne. La lutte contre les OGM (Organismes génétiquement modifiés) est aussi au cœur des débats lorsque critique du land grabbing prend davantage une tournure environnementale, comme au Mexique où les ONG Grain, Oxfam et Via Campesina soutiennent la résistance de la *red en defensa del Maiz* contre l'implantation par de plants OGM par Monsanto. Les paysans de cette association de défense environnemental sont des amérindiens d'origine et entendent défendre la diversité du maïs ancestral.

---

<sup>2</sup> <http://farmlandgrab.org/post/view/24274-legitimization-crisis-laws-policies-and-decrees-as-tools-for-masai-land-appropriation>

#### 1-4, Un processus centralisé par l'état

Dans la gestion locale du phénomène du land grabbing, la question de la place de l'état et du rôle politique des dirigeants est toujours sous-tendue. En 2009, le président malgache Ravalomanana fait face à de vives protestations dans la capitale de Madagascar pour avoir voulu concéder des terres à l'entreprise coréenne Daewoo pour une quantité évaluée à environ 10 millions d'hectares. Cet épisode a été un des premiers révélateurs de la profonde opacité des décisions prises concernant la vente de terres à des étrangers. De nombreux analystes, comme Renée Vellvé, de l'ONG Grain ou B. Petric, de l'EHESS (2011, p.1), ont pu se réjouir de la chute du gouvernement face à la pression populaire.

Le principal grief porté contre l'Etat est qu'il soit « considéré comme propriétaire de l'ensemble des terres, dont il a hérité le contrôle depuis la décolonisation » (Bouhey, 2010, p.51). Il est alors possible de constater que cela permet au gouvernement central de choisir les territoires susceptibles d'être vendus. Sylvie Brunel a montré comment les famines pouvaient être instrumentalisées par les gouvernements pour asseoir leur contrôle du territoire. Le même phénomène semble se produire avec le land grabbing. Le nord de l'Ouganda ou du Guatemala, l'est de l'Ethiopie sont autant des espaces où les terres sont cédées que des espaces qui ont, ou sont encore, des espaces de la rébellion contre le pouvoir en place. Il faut noter toutefois que ce sont là des hypothèses et qu'aucun travail ne semble avoir été fait sur ce sujet, tout récent qu'il est. Toutefois, B. Lallau comprend que « l'ancienne rhétorique du développement et de sa violence légitime » (2102, p.18) soit l'argument avancé pour justifier les expropriations, spoliations et les interventions militaires ou policières sur certains territoires. Conséquemment, les luttes des associations locales de paysans pour l'affirmation de leurs droits sont valorisées par les ONG, voire relayées ou soutenues. Le mouvement *red en defensa del Maiz* précédemment cité trouve son terreau d'origine dans le Chiapas...

La place de l'état revient régulièrement sur la scène, surtout quand, pour un auditoire anglophone, on ajoute la profondeur historique en citant l'exemple de l'United Fruit Company comme révélateur de la collusion de l'état avec les intérêts financiers (Margulis, 2013, p.70). Les ONG qui remettent en cause le fondement du land grabbing ont le mérite de cibler assez correctement les espaces en difficulté. Ces derniers se trouvent dans les états qui, eux-mêmes connaissent le plus de difficultés, les Pays les Moins Avancés (PMA). Ainsi, ils situent les problèmes les plus graves et les additionnent afin de pouvoir comprendre le phénomène à une échelle plus petite.

## **2. Le land grabbing dans la mondialisation**

*Les rares ouvrages généraux sur l'agriculture qui évoquent le land grabbing le font sous l'angle des rapports internationaux (Charvet, 2012). Par contre, la quasi totalité des articles sur le sujet abord allient toujours les échelles locale et internationale, en opérant un va-et-vient continu entre l'état acquéreur et l'état vendeur ou loueur. Il s'agira ici de voir comment ces articles et comment les acteurs ONG appréhendent la place de ce phénomène dans la mondialisation.*

### 2-1, Un nouveau déplacement du centre de gravité économique mondial?

Les grilles de lectures géoéconomique ou géopolitique du monde sont beaucoup moins mobilisées par les analystes, pour beaucoup non géographes rappelons-le, qui favorisent plutôt des lectures géo-environnementale ou géoculturelle. B. Petric parle de « gigantesque partie de Monopoly sur la terre qui se joue à l'échelle mondiale » (2011, p.1) et M. Margulis évoque un changement dans l'équilibre de la puissance depuis la fin du colonialisme et de l'opposition Est/Ouest tout en précisant que récemment les États-Unis « se sont faits déloger de leur position privilégiée » (2013, p.67, trad.). P. Mc Michael suggère que « land grabbing ouvre un nouveau chapitre dans la redistribution des forces au travers d'un système alimentaire de plus en plus mondial et multipolaire » (2013, p.48, trad.). Le rôle du land grabbing est souvent survalorisé dans les relations internationales parmi ces analystes alors que le volume total des achats de terres ne représente que 1% de la surface agricole utile mondiale (Tabaraly, 2011). Force est de constater donc que l'importance donnée au phénomène est amplifiée sûrement pour mobiliser, une partie de l'opinion publique. Alors que la Chine est régulièrement citée dans les travaux et études sur le phénomène, L. Hou précise que « la Chine ne fait pas partie des principaux acteurs qui acquièrent de vastes terres » (2011, p.156). Pourtant le site de référencement des achats Land Matrix place la Chine en 10<sup>e</sup> position des états acheteurs et sur le site farmlandgrab.org, elle fait partie des principaux états concernés par les articles (environ 1000 articles en janvier 2015). Au delà du discours, le land grabbing ne semble pas redessiner outre mesure une nouvelle géographie économique mondiale. Des états considérés comme « accapareurs », à l'instar des états pétroliers du Golfe Persique (Koweït, Qatar, Arabie Saoudite), investissent également de plus en plus dans de nombreux autres secteurs économiques (les clubs sportifs européens par exemple). L. Hou estime à moins de 1% les investissements chinois dans les terres agricoles (2011, p.152). Le land grabbing confirme l'aspect multipolaire de l'économie mondiale et la hausse des relations entre les états émergents plus qu'il n'y contribue. La force symbolique du phénomène dépasse la faiblesse des échanges relatifs à ce phénomène. Pourtant, derrière le discours accusateur envers ces états émergents semble se profiler une critique qui serait peut être même capable de mobiliser plus fortement un lectorat ou un auditoire largement occidental. Il se pourrait que le discours sur le land rush chinois ou arabe soit plus à même d'attirer l'attention sur le land grabbing, dans la mesure où il apparaîtrait alors comme une forme de concurrence

déloyale à l'échelle mondiale. Les Occidentaux en seraient victimes tout autant que les états les plus pauvres, bien que les premiers soient aussi considérés comme coupables dans un autre domaine que nous verrons en dernière partie. Les gouvernements des états émergents répondent souvent à cette polémique en rappelant aux Occidentaux les dégâts causés dès le 19<sup>e</sup> siècle par leur propre développement.

## 2-2, La formation d'ensembles régionaux

Les états les plus développés ne sont pas à l'écart du phénomène du land grabbing mais y participent d'une manière plutôt différente que les états émergents. L'aspect financier et spéculatif prime sur l'aspect nourricier des investissements. Cela s'explique par le fait que ces états ne sont pas, à quelques exceptions comme la Grande Bretagne ou la Suède (Brondeau, 2010), des états en manque de terres agricoles<sup>3</sup>. L'essentiel des transactions semblent donc se situer sous la limite Nord/Sud que l'on trace encore parfois (Brondeau, 2010 et Charvet, 2012).

P. Blanc et M. Brun ont étudié le cas des firmes du monde arabe (2013). Ils révèlent la stratégie de proximité des états demandeurs de terres, les « états jaunes », vers les états possesseurs de terres, les « états verts ». Les deux cas les plus souvent cités sont l'Arabie Saoudite qui investit au Soudan et en Ethiopie (Marant, 2012) et la Lybie au Mali (Adamcsewski, 2012). F. Brondeau rapporte un investissement des Emirats Arabes Unis vers le Pakistan pour une superficie de 900000 hectares (2010). La Chine semble vouloir opérer la même recherche de proximité, ce qui tend d'une certaine manière à minimiser la réalité de la Chinafrique, en investissant vers le Vietnam, l'Indonésie, le Cambodge, les Philippines ou la Papouasie-Nouvelle Guinée (chiffres Land Matrix). Il existe aussi un rapprochement entre pays sur une base que l'on qualifierait de « linguistique », à l'exemple du Brésil qui pourrait avoir conclu un contrat avec le Mozambique pour l'accès à une superficie de 6 millions d'hectares (Mc Michael, 2013). Bien sûr cela est à relativiser car la plupart des contrats n'ont aucun lien avec l'ancienne organisation coloniale du monde. Il faudrait plutôt comprendre qu'une solidarité se noue entre les états non-occidentaux, et L. Hou montre que la Chine se pose vis à vis de l'Afrique « en grand frère qui connaît les problèmes de son cadet pour les avoir récemment vécus » (2011, p.170).

## 2-3, La sécurisation des flux

Les investissements liés à l'agriculture sont sujets à de nombreux risques, comme l'a montré la crise alimentaire de 2007-2008, lorsque de nombreux états, au premier rang desquels ceux d'Europe, de l'ex-URSS ou le Vietnam, ont restreint voire interdit les

---

<sup>3</sup> Le cas britannique et le cas suédois diffèrent par la finalité des investissements ; cultures vivrières pour le premier, agrocarburants pour le second.

exportations (P. Blanc, 2013, p.136). L'acquisition de terres et les investissements sont donc, pour les états en déficit agricole, des « nouveaux moyens de sécuriser leurs approvisionnements » (Bouhey, 2010, p.47). Le reproche principal de certains analystes est que sous l'intention de nourrir leurs populations, les états accapareurs font empirer la situation alimentaire des populations des états vendeurs ou loueurs de terres. Le land grabbing déplacerait donc l'insécurité alimentaire des états qui ne disposent pas assez de ressources agricoles, mais qui disposent de moyens financiers, vers les états qui mettent à disposition leurs terres.

La confidentialité, ou l'opacité pour une ONG, des transactions rend autant difficile la comptabilisation du nombre desdites transactions que leurs montants financiers. Le manque de transparence est un des points les plus vivement condamnés par les ONG (Grain, 17 avril 2011). Cela les amène donc à une grande vigilance sur la véracité des transactions. Toutefois, leur but est autant de condamner les transactions avérées que celles supposées. La discrétion revendiquée par les acteurs comme une garantie de pouvoir mener les négociations à terme, dans un contexte de forte concurrence entre les entreprises, devient une preuve de plus de la non implication des communautés locales sur le sort de leurs terres. En cela, l'exemple de la transaction échouée de Daewoo à Madagascar fait cas d'école sur les intérêts divergents des cadres dirigeants et de la population.

#### 2-4, Extension spatiale ou archipélagique ?

Olivier Dollfuss avait esquissé les contours d'un archipel mégalopolitain mondial (AMM) qui concentrait les richesses et les pouvoirs. Cette théorie pourrait être calquée pour le land grabbing. Nous avons vu précédemment que le phénomène était quantitativement limité à l'échelle mondiale. Pourtant certains pôles, émetteurs ou récepteurs, semblent se constituer à différents points du globe. Les places financières sont de plus en plus impliquées dans ce processus via les principales entreprises de négoce (Cargill, Louis Dreyfus Holding), de semences (Monsanto), d'agroalimentaire (Danone, Coca-Cola), de distribution (Carrefour, Wal-mart Stores), d'agroindustrie (Archer Daniels Midland) ou encore de plantations (Herakles Farms). Ces entreprises soutiennent, par des investissements agricoles -et non du land grabbing, de nombreux projets d'achat de terres pour l'approvisionnement ou pour soutenir des partenaires commerciaux. L'exemple de l'Ouganda peut permettre d'expliquer le fonctionnement d'un investissement. Le NUAC (Northern Uganda Agriculture Centre) est le fond créé dans le pays pour gérer les investissements. Il est soutenu par Pearl Capital Partners dans le cadre d'un partenariat public-privé. Cette firme est-elle même financée par des banques (JP Morgan), des organismes publics (USAID) ou des fondations (Bill & Melinda Gates, The Rockefeller). Parallèlement le groupe Neumann Kaffee investit lui aussi en Ouganda, dans le district de Mubende (sources ; Farmlandgrab, 11 avril 2013). Cet exemple parmi d'autres tend à confirmer l'idée que le phénomène du land grabbing est d'autant réduit quantitativement qu'il ne concerne qu'un nombre d'acteurs limités. Ce sont ces quelques

acteurs qui entrent en concurrence, que ce soit des entreprises dans la recherche de prise de contrôle de terres (Binet, 2014, p.32) ou que ce soit des gouvernements qui cherchent à attirer ces investisseurs, en allégeant au maximum leur législation comme l’Ethiopie (Marant, 2012) ou le Mali (Adamcsewski, 2012).

Les investissements participeraient à la formation d’ « enclaves agricoles modernes » (Lallau, 2012, p.1) ou d’une forme d’ « agriculture offshore » (Mc Michael, 2013, p.52) qui peuvent être considérés comme des pôles récepteurs isolés par rapport au reste du territoire d’un pays. Ces terres accaparées formeraient dans ce cas une sorte d’archipel nourricier pour les états acheteurs ou locataires. Clairement, les évolutions récentes ont « transformé les terres agricoles en un nouvel actif stratégique » (Dabat, 2011, p.97) et cette forte financiarisation de l’achat de terres participent à former la physionomie particulière du « land grabbing » à l’échelle mondiale. Ces terres sont tout autant connectées qu’elles sont distantes entre elles, à l’instar des grandes places boursières.

Le gouvernement chinois va même jusqu’à exporter ces propres ouvriers (Adamcsewski, 2012 et Mc Michael, 2013, p.50) afin de ne limiter le transfert de technologies. Et il apparaît évident pour tout ceux qui viennent étudier sur le terrain que les terres acquises ont une mise en valeur complètement différente de celle des terres traditionnelles des états dans lesquelles elles se situent, comme V. Brun l’a constaté dans la région de Veracruz au Mexique (2011) ou A. Adamcsewski au Mali (2012).

### **3. Les débats sur « land grabbing » et la question de la gouvernance mondiale**

*La constitution d'un marché mondial des terres a pour conséquence de poser la question de sa gouvernance pour de nombreux analystes. Ainsi, la dimension économique du land grabbing devrait être contrebalancée, voire contrôlée, par une dimension sociale. Si les acteurs économiques agissent dans un contexte international, la question de la gouvernance se situe d'emblée à l'échelle la plus élevée, puisque les débats se situent au plus haut niveau de décisions et que ces mêmes décisions peuvent avoir des conséquences, par retombée, sur les acteurs nationaux et/ou locaux.*

#### 3-1, La terminologie du land grabbing

En parallèle des études menées sur le terrain, une importante littérature se concentre sur la place du land grabbing dans les rapports de force mondiaux. Les analystes et les responsables d'ONG sont parfois les mêmes personnes. Ainsi Philip Mc Michael est universitaire en sociologie du développement à la Cornell University et a également travaillé pour l'ONG Via Campesina<sup>4</sup>. Dans son article de 2013, il réutilise certains faits du passé, comme l'économie-monde britannique et le GATT et cite Karl Kautsky pour appuyer sa démonstration du phénomène actuel. De son côté, M. Margulis reprend des arguments d'E. Hobsbawm et le cas de la United Fruit Company dans les années 1950 (2011, précédemment cité). Dans la recherche francophone, L. Hou fait un parallèle entre le land grabbing et la colonisation européenne (2011, p.1). Le domaine d'étude du land grabbing est donc clairement inclus dans le champ politique, et les auteurs le revendiquent, et ce, à une échelle globale. B. Petric parle de « ruée vers la terre » (2011), traduction de l'expression « land rush » (dans son article en anglais) que prend aussi l'ONG Oxfam dans le titre d'un de ses rapports parus en 2012<sup>5</sup>. Cette expression renvoie directement à la conquête du territoire américain par les colons descendants des Européens au 19<sup>e</sup> siècle, et le « land rush » était alors la possibilité donnée par le gouvernement, par acte officiel, de posséder une terre « vierge » pourvu que l'on soit le premier à s'y installer. Le think tank Wilson Center a publié en 2009 un essai intitulé « LAND GRAB? The Race for the World's Farmland », dans lequel il évoque aussi le « grain rush ». Ces deux expressions font référence à la course à la terre des puissances européennes durant l'époque coloniale, à laquelle une partie de l'article fait référence. De son côté, M. Griffon dénonce, de la part de la Chine, « un comportement hautain en considérant l'Afrique comme une terre d'opportunité » (2011, p.37), et B. Lallau soutient que certains comportements des investisseurs en Afrique peuvent justifier « l'accusation d'un néocolonialisme agricole » (2012, p.24). Même certains gouvernements s'impliquent dans ce genre d'attaques, comme l'ancien ministre de l'agriculture en Afrique du Sud,

---

<sup>4</sup> Voir sa biographie sur le site de l'université;

<https://devsoc.cals.cornell.edu/research/faculty-research-projects/philip-mcmichael>

<sup>5</sup> 'OUR LAND, OUR LIVES' Time out on the global land rush (2012)

Tina Joemat-Petterson, qui dénonce une « nouvelle forme de colonisation » (Le Monde, 11.12.2011), alors même que son pays prévoit un des plus gros investissements fonciers en République Démocratique du Congo via sa filiale Agri SA<sup>6</sup>. Les journaux ne sont pas non plus avares en expression de ce genre et le Courrier International titrait un article « razzia sur les terres cultivables » (04.12.2008). Un dernier exemple intéressant se trouve dans l'intitulé du rapport du Groupe Interministériel sur la Sécurité Alimentaire (GISA) daté de juin 2010 ; « appropriation de terres à grande échelle et investissement agricole responsable ». En fait, la terminologie édictée par le ONG est reprise par le gouvernement français, preuve de l'influence de ce débat dans la politique des états.

### 3-2, Le positionnement des acteurs « globaux » sur le land grabbing

L'International Fund for Agriculture Development (IFAD) dénonce l'utilisation du terme de land grabbing et considère que c'est « un abus de langage » (L. Hou, 2011, p.168), tout comme la Banque Mondiale qui préfère parler d'investissements agricoles. Cette dernière, avec la participation du Food and Agriculture Organization (FAO), a publié en 2009 un rapport estimant à 400 millions d'hectares la surface de terres cultivables. Bien que ces deux institutions internationales réfutent les thèses des ONG comme Grain ou Via Campesina, elles répondent néanmoins aux accusations de ces dernières en proposant un cadre plus rigoureux. En cela, L'ONG Oxfam va dans le même sens en proposant un cadre pour développer des investissements plus responsables (2011), toutefois plus contraignant et exigeant que celui de la Banque Mondiale dans son rapport de 2010. Oxfam, grâce à ses nombreuses études de terrain, pouvait « mettre en exergue les souffrances des populations locales ayant subi des impacts négatifs liés à l'appropriation de terres » (L. Hou, 2011, p.167). Ces institutions développent de nombreux arguments pour alimenter la controverse, dont certains ont parfois un impact non négligeable, et peuvent même, si l'on se situe du côté des ONG, être considérés comme une victoire intellectuelle. En 2010, Le think tank Oakland Institute dénonce la prise d'intérêt de la Banque Mondiale dans le phénomène du land grabbing via la Société Financière Internationale (Shepard, 2010). De son côté, La Banque Mondiale ne souhaite pas endosser les critiques et renvoie les entreprises à leurs propres responsabilités. Néanmoins, ces acteurs, bien que souvent dans la controverse, partagent au moins l'idée qu'il faut sortir des « interprétations simplistes » et du « populisme naïf » (Borras, 2011, p. 211). Par ailleurs, la Banque Mondiale s'appuie assez souvent sur les données fournies par les ONG, qui sont les seuls acteurs à se trouver à la fois aux échelles locale et mondiale. Ces nombreux chiffres collectés servent autant à dresser la situation alimentaire et agricole qu'à anticiper l'avenir. Si l'IFAD estime que les investissements agricoles sont un moyen pour réduire la pauvreté, la famine et la malnutrition, Borras, à

---

<sup>6</sup> Sources multiples; landmatrix.org, Brondeau (2010) et farmlandgrab.org (qui le définit même comme un "nouveau grand trek" (trad.)

l'opposé, pense que cela « prépare simplement la prochaine crise mondiale » (2011, p.209, trad.).

Ce dernier analyste pose aussi la question de la durabilité des investissements agricoles (idem, p.211) et replace ainsi le débat au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Mais, de ce fait, il apparaît évident que ce débat ne concerne qu'un nombre limité de protagonistes puisque les principes même du développement durable sont loin d'être admis par l'ensemble des états. Le théâtre des débats sur le « land grabbing » est clairement localisé dans les pays développés occidentaux. Les sièges des principales institutions internationales sont situés à Washington (Banque Mondiale, SFI, IFPRI, FMI), Rome (FAO, IFAD), Oxford (Oxfam), Paris (CIRAD) ou Barcelone (Grain). Les plus influentes d'entre elles se situent près, ou sont, des hauts-lieux de la gouvernance mondiale. A ce titre, nous pouvons remarquer la particularité de l'ONG Via Campesina qui a pris naissance en Belgique, à Mons, puis s'est rapidement delocalisée vers des états émergents, pour se trouver aujourd'hui en Indonésie, à Jakarta.

### 3-3, le land grabbing est-il un altermondialisme ?

L'ONG Grain cible nettement les principaux acteurs du processus du land grabbing, dont l'attitude est, pour elle, très contestable. Il s'agit pour l'essentiel des grands groupes financiers mondiaux. Elle dénonce la politique d'AgroGeneration, une entreprise française, en Ukraine ou celle d'Emergent Asset Management, un fond d'investissement britannique, au Mozambique (Grain, 2010). C'est très souvent le secteur de la finance qui est la cible des attaques. Le principe du « gagnant-gagnant » vanté par la Banque Mondiale est bien souvent décrédibilisé car la « réduction des inégalités foncières fait baisser la pauvreté bien plus rapidement que la croissance agricole » (Lallau, 2012, p.29). Malgré les nombreuses tentatives de certaines entreprises de légitimer le principe du « gagnant-gagnant », il y a une dénonciation virulente de la recherche de profit. N. Binet estime même qu'il y a un « retournement du stigmatisme capitaliste dans l'espace de la coopération » (2014, p.27) car la recherche du profit apparaît de plus en plus comme un facteur légitimant de l'action des investisseurs. Oxfam dénonce également l'aspect spéculatif des acteurs économiques qui jouent sur des lacunes du droit international concernant les matières premières (cité par N.Binet, p.33). B. Lallau montre comment, pour la Banque Mondiale, l'enjeu est « de savoir comment atténuer quelques effets négatifs de ces investissements, plutôt que d'envisager les moyens de promouvoir un modèle alternatif de développement agricoles » (2012, p.27). Pour lui, le problème viendrait que cet organisme définirait une politique à partir de données globales qui ne prennent pas en compte la multitude des situations locales. Pour simplifier, la reproche est le choix de vouloir évaluer les opportunités de développement selon la quantité de terres disponibles (en hectares potentiels) au lieu de chercher à savoir les besoins des populations qui y vivent. Cet aspect fondamental des analyses sur le land grabbing les place complètement dans le courant altermondialiste. Elles ont en commun de remettre en cause la toute-puissance du modèle libéral, non pas dans l'absolu, mais dans sa

capacité à être transposable dans certaines situations locales. Surtout que certaines situations mettent en évidence les failles du système que sont la corruption ou l'endettement (Borras, 2011, p.210), comme ce fut le cas à Madagascar, au Mali ou en Ethiopie. La question que pose S. Borras se résume à « est-ce que ce sont des nouvelles formes de capitalisme agraire ou des répétitions du passé ? » (idem, p.212, trad.). La question de la transparence revient aussi souvent, d'autant que les règles dans ce domaine ont été fixées par le G8, puis confirmées par le G20, un « groupe d'états puissants » et la FAO qui a une « longue histoire d'engagement de fond avec des acteurs non gouvernementaux » (Margulis, 2013, p.79-80). En novembre 2009, aucun membre du G8 n'avait répondu à l'invitation de la FAO pour le sommet sur l'alimentation pour 2050, conscients qu'ils étaient que les rapports de force étaient clairement en leur défaveur.

## **Conclusion**

Evoquer le land grabbing place, peut être sans en avoir conscience, celui qu'il l'évoque dans une certaine posture idéologique, celui de la critique de ce que d'autres cercles appellent les investissements agricoles. Rares sont les analystes du land grabbing ayant une connaissance approfondie de la géographie, et cela impacte d'une certaine manière leur raisonnement. L'échelle locale est relativement bien analysée et étudiée, et le savoir faire respectif des enquêteurs de terrain leur permet de dresser la situation territoriale avec beaucoup d'acuité. Ensuite, la volonté de s'immiscer dans le débat les place à un très haut niveau de réflexion, étant donné qu'ils veulent influencer sur des décisions qui sont, mondialisation oblige, pensées à l'échelle mondiale. De ce fait l'échelon intermédiaire, celui des rapports entre nations, est très rarement pris en compte. Et lorsqu'il l'est, c'est bien souvent une analyse dépassée ou très partisane qui se révèle. L'étude géographique du débat permet donc de comprendre que le land grabbing est un processus dont les effets et le fonctionnement sont assez bien connus. La polémique intense qui l'entoure participe à l'enrichissement permanente de ce sujet.

Ce phénomène récent reprend en fait des controverses plus anciennes qu'ils prolongent ou renouvellent. Ainsi, derrière la question du land grabbing se dévoile la question de la répartition des richesses au niveau mondial, de la place des états les plus fragiles dans le monde, voire même du commerce équitable, puisque, pour ce dernier point, le land grabbing, si il se généralisait, constituerait un sérieux frein à la mise en place d'une certaine forme d'économie solidaire.

## **Bibliographie**

### Ouvrages généraux

Carroué Laurent, Géographie de la mondialisation (3<sup>e</sup> édition), Armand Collin, 2007

Charvet Jean Paul, Nourrir l'humanité, Autrement, 2012

Fougier Eddy, l'altermondialisme, Le cavalier bleu, 2007

Parmentier Bruno, Nourrir l'humanité, La découverte, 2009

### Articles scientifiques

Adamczewski Amandine, Jamin Jean-Yves, Lallau Benoît et Tonneau Jean-Philippe, « Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de la société civile au Mali », Développement durable et territoires n° 3, 2012.

Binet Nora, "Le rôle des entreprises et des fondations privées dans la gouvernance mondiale agricole et alimentaire", Mondes en développement n°165, 2014.

Borras Saturnino M., Land grabbing in Latin America and the Caribbean viewed from broader international perspectives, FAO, 2011

Borras Saturnino M., Towards a better understanding of global land grabbing : an editorial introduction, The journal of peasant studies n°38, 2011.

Borras Saturnino M., Governing the Global Land Grab: Competing political tendencies, IFDP, 2013

Borras Saturnino M., The Challenge of Global Governance of Land Grabbing: Changing International Agricultural Context and Competing Political Views and Strategies, Globalizations volume n°10, 2013

Bouhey Antoine, Terres arables, une nouvelle ruée vers l'or, revue internationale et stratégies n°79, 2010

Brun Matthieu et Blanc Pierre, Un regard géopolitique sur l'agriculture de firme dans le monde arabe, Etudes rurales - n°191, EHESS, 2013

Brondeau Florence, « Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines. », EchoGéo n°14, 2010

Chouquer Gérard, les acquisitions massives de terres dans le monde. Bulle foncière ou opportunité de développement ?, Développement durable et territoires n°3, 2012

Dabat Marie-Hélène, « Les nouveaux investissements dans les agrocarburants », Afrique contemporaine n° 237, 2011

Davis Kyle F., « Land grabbing: a preliminary quantification of economic impacts on rural livelihoods », Population and Environment, 2014,

Griffon Michel, les phénomènes de land grabbing, un rendez-vous historique pour les agricultures africaines ?, Afrique Contemporaine n°239, 2011

Hérodote n°131, les enjeux de la crise alimentaire mondiale, 2008/4

Lallau Benoit, Land grabbing versus investissement fonciers à grande échelle. Vers un « accaparement responsable ? », L'homme et la société n°183-183, L'harmattan, 2012.

Mc Michael Philip, Land Grabbing as Security Mercantilism in International Relations Globalizations volume n°10, 2013

Margulis Matias, Porter Tony, Governing the Global Land Grab: Multipolarity, Ideas, and Complexity in Transnational Governance, Globalizations volume n°10, 2013

Rulli Maria Cristina, Global land and water grabbing, PNAS volume 110, 2013

Tabarly Sylviane, Agricultures sous tension, terres agricoles en extension : des transactions sans frontières, Géoconfluences, 2011

Shepard Daniel, (Mis)investment in Agriculture. The role of the International Finance Corporation in global land grabs, Oakland Institute, 2010

#### Articles de presse écrite et d'ONG

Courrier International,

« Razzia sur les terres cultivables », 04.12.2008

« Le cadeau empoisonné de Benetton aux Mapuches », 13.07.2006

GISA, Appropriation de terres à grande échelle et investissement agricole responsable, Juin 2010

GRAIN

« Ne touchez pas à notre maïs! Résistance aux OGM au Mexique », 18 mai 2013 (grain.org)

« Les nouveaux propriétaires fonciers: Les sociétés d'investissement en tête de la course aux terres agricoles à l'étranger », 2010

« It's time to a-outlaw landgrabbing, not to make it « responsable » ! », 2011

Le Monde

« Sols d'Afrique, un actif stratégique », 11.11.2011

« Terres agricoles : la ruée vers l'Est et ses ratés », 03.05.2013

« Limiter l'accaparement des terres agricoles », 27.04.2012

Oxfam, 'OUR LAND, OUR LIVES' Time out on the global land rush, 2012

The Guardian

« Uganda threatens to expel Oxfam and NGOs over land-grabbing claims », 10.05.2012

« Guatemala's sugar cane land rush anything but sweet for corn growers », 26.06.2013

The New York Times, « The global farmland rush », 05.02.2013

(the opinion pages ; [http://www.nytimes.com/2013/02/06/opinion/the-global-farmland-rush.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2013/02/06/opinion/the-global-farmland-rush.html?_r=0))

The World post, « Mozambican peasants vs. the Great African Land Grab », 10.07.2014

Via Campesina, « Land Grabbing for Agribusiness in Mozambique: UNAC statement on the ProSavana Programme », 25.10.2012 ([viacampesina.org](http://viacampesina.org))

Woodrow Wilson International Center for Scholars, « LAND GRAB? The Race for the World's Farmland », 2009

#### Documentaire

Marant Alexis, Planète à vendre, ARTE, 2012

Roussel Patrick, Green, 2009

#### Rapports

Banque Mondiale, Rising global interest in Farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?, 2010.

De Schutter Olivier, Évaluation d'une décennie de progrès dans le droit à l'alimentation, ONU, 2013.

ONU, l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2014

#### Site internet

[www.grain.org](http://www.grain.org)

[www.farmlandgrab.org](http://www.farmlandgrab.org)

[www.landmatrix.org](http://www.landmatrix.org)